



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 25 mars 2025

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité  
Enquête annuelle laitière**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête annuelle laitière
-----------------------	---------------------------

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	<p>Pour répondre au règlement européen SAIO (2022/2379) du 23 novembre 2022, l'enquête vise tous les établissements ayant une activité de collecte de lait et/ou de fabrication de produits laitiers.</p> <p>A compter de l'année de référence 2025 (enquêtée en 2026), cette enquête concerne ainsi l'ensemble des activités suivantes (en NAF 2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1051 G : fabrication de lait liquide, crèmes de lait et laits fermentés,</li><li>- 1051 H : fabrication de fromage,</li><li>- 1051 J : fabrication de beurre et d'autres produits laitiers,</li><li>- 1042 Y : fabrication de margarine et graisses comestibles similaires,</li><li>- 1071 G : fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche,</li><li>- 1086 Y : fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques,</li><li>- 1089 Y : fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.,</li><li>- 4633 Y : commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles,</li><li>- 2059 Y : fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.</li></ul>
Champ géographique	Le champ géographique de l'enquête est la France y compris les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, et Mayotte).

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête annuelle laitière (EAL)
URL de consultation du questionnaire	<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/methode/S-EAL-2023/Questionnaire-EAL_EU-2024.pdf">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/methode/S-EAL-2023/Questionnaire-EAL_EU-2024.pdf</a>
Objectifs	<p>L'EAL permet de recueillir des informations sur les quantités de lait collecté ainsi que sur les fabrications de produits laitiers, dans une nomenclature détaillée et spécifique à l'enquête. Elle fournit des valeurs de référence pour la production de la branche laitière française permettant ainsi de répondre au règlement cadre (EU) 2022/2379 du 23 novembre 2022, dit règlement SAIO (Statistic on agricultural input and output), qui fusionne plusieurs règlements dont celui sur la directive laitière 96/16/CE du 19 mars 1996.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Le questionnaire comporte plusieurs thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la collecte de lait (vache, chèvre, brebis), totale et biologique,</li><li>- la collecte de lait de chèvre et de brebis AOP ainsi que le prix moyen,</li><li>- les fabrications de produits vrac intermédiaires,</li><li>- les fabrications de produits finis,</li><li>- les fabrications de produits laitiers biologiques et les importations éventuelles de produits biologiques intermédiaires,</li><li>- les fabrications de fromages au lait cru.</li></ul>
Historique	<p>L'EAL est réalisée par le SSP depuis la fin des années 60. De nombreuses modifications ont été introduites depuis son lancement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en 1995, ajout de questions sur la production commercialisée en quantité et valeur. Jusqu'en 2025, cette partie du questionnaire permettait de répondre au le règlement d'exécution (UE) 2020/1197 du 30 juillet 2020 sur les statistiques européennes d'entreprises (EBS), pour la production vendue. À partir de 2026, ce rapportage sera assuré par l'EAP (enquête annuelle de production) de l'Insee qui reprendra les questions de l'EAL relatives aux ventes en volume et valeur des produits laitiers</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en 2000, un volet sur les produits laitiers biologiques,</li> <li>- en 2006, un volet sur les fromages au lait cru,</li> <li>- en 2019, un volet sur la collecte de lait de chèvre et de brebis AOP.</li> </ul>
Faits marquants précédentes éditions	L'enquête a été dématérialisée en 2014 avec Capibara (outil de collecte du SSP).
Concertation	<p>Un comité des utilisateurs se réunit une fois tous les 5 ans à l'occasion de la demande de renouvellement du label de l'EAL. Il se réunira en mai prochain après avoir été consulté de manière dématérialisée en mars sur les demandes d'évolutions du questionnaire.</p> <p>Ce comité des utilisateurs de l'enquête est présidé et animé par le chef de bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires (SSP-SDSAFA-BSIAA).</p> <p>Il est composé de représentants du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (DGPE, DRAAF, ...) et intègre les principaux acteurs nationaux de l'interprofession du lait (vache, brebis, chèvre) et des établissements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique (Agence Bio),</li> <li>- Association de la Transformation Laitière Française (ALTA),</li> <li>- Association Nationale Interprofessionnelle Caprine (ANICAP),</li> <li>- France Brebis Laitière,</li> <li>- Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL),</li> <li>- Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL),</li> <li>- Fédération Nationale des Producteurs de lait (FNPL),</li> <li>- FranceAgrimer (FAM),</li> <li>- Institut national de l'origine et de la qualité (INAO),</li> <li>- Institut de l'élevage (IDELE),</li> <li>- Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).</li> </ul>

<p>Origine de la demande</p>	<p>L'enquête sert à répondre aux demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Européennes : règlement SAIO (2022/2379 du 23 novembre 2022),</li> <li>- Nationales : DGPE (direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises), SSP (service de la statistique et de la prospective), FranceAgriMer, et professionnels de la filière lait,</li> <li>- Régionales : directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf-Srise).</li> </ul> <p>Elle fournit des valeurs de référence pour la production de la branche laitière française, composante importante de l'agriculture et faisant l'objet de nombreuses politiques publiques.</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>Le dispositif statistique du domaine laitier repose sur quatre enquêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'EAL, enquête statistique, qui fournit sur un champ exhaustif et de manière détaillée les chiffres annuels de collecte et de production de la branche</li> <li>- l'enquête mensuelle laitière (EML), enquête administrative réalisée conjointement par FranceAgriMer et le SSP. Elle fournit des résultats de collecte, de production et de stocks sur un champ d'unités et selon un détail de nomenclature plus réduits que l'EAL. En effet, tous les établissements interrogés dans l'enquête annuelle ne le sont pas systématiquement dans l'enquête mensuelle Les résultats de l'EML permettent au SSP de répondre aux obligations mensuelles de rapportage au règlement SAIO (tableau A à Eurostat), à l'alimentation de l'IPI, à la diffusion du prix du lait à l'Insee et la mise en ligne d'un « Infos Rapides » sur le lait sur Agreste (<a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/!searchurl/3ff250f3-bff8-4e29-992e-196fb31f3c78!3ac06176-b358-4504-b58c-edcecee4a712/search/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/!searchurl/3ff250f3-bff8-4e29-992e-196fb31f3c78!3ac06176-b358-4504-b58c-edcecee4a712/search/</a>). Il est prévu dans les prochaines années de présenter cette enquête devant le comité du label pour labellisation statistique</li> <li>- deux enquêtes administratives de FranceAgriMer, héritages du relevé d'informations pendant la période des quotas laitiers : pour le lait de vache uniquement, la déclaration annuelle de livraisons et la déclaration annuelle de ventes directes. Par campagne, les acheteurs de lait cru déclarent les volumes de lait livré par producteur, et les producteurs de lait les volumes de lait cru produit pour la vente directe, ainsi que les quantités de produits laitiers fabriquées sur l'exploitation. Ces enquêtes administratives permettent de localiser précisément les producteurs de lait de</li> </ul>

	<p>vache, alors que l'EAL ne possède l'information qu'au niveau du département. En revanche, elle fournit le détail de collecte selon le type de lait (bio, non bio, également pour chèvre et brebis) et de manière détaillée les volumes fabriqués de produits laitiers.</p> <p>Afin d'assurer la cohérence du dispositif statistique du domaine laitier et la qualité des résultats statistiques de ces enquêtes, des échanges réguliers d'informations sont organisés entre le SSP et FranceAgriMer.</p>
Extensions géographiques	Néant
Utilisateurs	Les utilisateurs sont les interprofessions et professionnels du lait ainsi que des organismes institutionnels : Agence Bio, ALTA, Anicap, France Brebis Laitière, CNIEL, CNAOL, INAO, Idele, FranceAgriMer, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	La collecte est réalisée de février à juin de l'année N sur la production de l'année N-1.
Mode de collecte	Les réponses sont obtenues par internet via une saisie en ligne. À la demande, le SSP transmet un questionnaire papier à l'établissement par mail ou voie postale.
Comitologie	Il existe seulement un comité des utilisateurs, cf. concertation.
Contraintes pour l'enquêté	En 2023, le temps médian de remplissage du questionnaire est de l'ordre de 30 minutes.
Coût de l'enquête	<p>Les moyens humains consacrés par le SSP (en ETP annualisés) à l'EAL sont de 2 ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ETP (0,4 de catégorie A et 0,6 de catégorie B) pour les coûts de conception, de suivi, d'exploitation et de publication</li> </ul>

	<p>- 1 ETP pour les coûts de collecte.</p> <p>Les moyens financiers correspondent aux fonctions support (informatique, téléphone, immobilier, impression et diffusion des lettres-avis) et sont estimés annuellement à 18 000 euros.</p>
Organisme collecteur	<p>Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Sous-direction des statistiques agricoles forestières et agroalimentaires (SDSAFA)</p> <p>- Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA)</p>
Plan de sondage	<p>L'EAL est une enquête exhaustive. Tous les établissements transformateurs sont interrogés, ainsi que la totalité des établissements uniquement « collecteurs », dès lors qu'ils collectent du lait de chèvre ou du lait de brebis, ou au moins 1 800 hl de lait de vache.</p> <p>La base de sondage à partir de laquelle est tiré l'échantillon de l'EAL est géré au travers de Balsa-IAA, outil de gestion de la base de sondage des unités statistiques du champ des IAA susceptibles d'être enquêtées par le SSP.</p> <p>Cette base de sondage fait l'objet d'une intégration régulière d'informations actualisées, liées à d'autres enquêtes et sources de l'Insee et du SSP. Elle contribue à l'opération collective de l'évaluation de la charge auprès des enquêtés afin de mieux la répartir.</p>
Taille de l'échantillon	900

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	
Partenariat	Néant
Date prévisionnelle de la première publication	<p>La diffusion des données tout public se fait au travers d'un « Chiffres et données » - Série Agroalimentaire Enquête annuelle laitière présentant les résultats et accompagnés de tableaux associés, publié sur Agreste entre le dernier trimestre de l'année de collecte et le premier trimestre de l'année suivante.</p> <p>Les données de l'EAL sont versées tous les ans au CASD.</p>